

20240415 InfoMigrants

<https://www.infomigrants.net/fr/post/56441/accord-migratoire-albanie-italie--les-centres-dhebergement-ne-verront-le-jour-qua-novembre>

Actualités



Le port de Shengjin, en Albanie, où sera construit d'ici quelques mois un "hotspot" destiné à l'accueil des migrants secourus en mer par les autorités italiennes. Crédit : Reuters

Accord migratoire Albanie-Italie : les centres d'hébergement ne verront le jour qu'en novembre

Par [La rédaction](#) Publié le : 15/04/2024

D'après un document du ministère de la Défense consulté par la presse italienne, les centres italiens pour migrants construits en Albanie seront prêts en novembre 2024. Depuis la signature de l'accord entre les deux pays, Rome promettait une ouverture bien plus proche, en mai.

Les nouveaux centres en Albanie n'accueilleront pas de demandeurs d'asile avant le mois de novembre 2024, d'après un document du ministère de la Défense consulté par [La Repubblica](#). Si les travaux des futures structures ont bien commencé le 23 mars dernier, ils nécessitent 233 jours de travaux avant livraison, à l'automne prochain donc.

Une information en contradiction avec les annonces officielles du gouvernement italien, qui promet une ouverture de ces centres le 20 mai 2024.

A lire aussi

[Accord migratoire Albanie-Italie : les travaux de construction des centres pour migrants ont commencé](#)

À Gjadër, dans le nord de l'Albanie, les engins de chantier sont déjà à l'œuvre. D'après l'AFP, des poids lourds s'emploient depuis quelques semaines à terrasser et aménager l'entrée de l'ancien camp militaire, où les migrants seront placés dans l'attente d'une réponse à leur demande d'asile. Ce terrain accueillera deux bâtiments : un premier sera dédié à l'hébergement des demandeurs d'asile en attente du traitement de leur dossier. Un second, construit juste à côté, servira de centre de détention pour les exilés amenés à être expulsés.

Les migrants y seront transférés après un premier passage par le "hotspot" du port de Shengjin, à 20 km de là. C'est dans cette structure, également financée et gérée par Rome, que les exilés seront enregistrés après leur débarquement.

Des centres 100% financés par Rome

La construction de ces deux infrastructures italiennes en terre albanaise, pays qui ne fait pas partie de l'UE, [a été avalisée par le Parlement](#) du pays en février dernier. Elles seront gérées par l'Italie et pourront accueillir jusqu'à 3 000 exilés à la fois, secourus par les autorités italiennes - garde-côtes, Marine, Garde financière - en mer Méditerranée.

La construction et le fonctionnement des centres, évalués entre 650 et 750 millions d'euros, sont financés à 100% par Rome, sur cinq ans. Les autorités italiennes seront chargées du maintien de l'ordre dans les centres, la police albanaise en étant responsable à l'extérieur et au cours du transport des migrants d'une zone à une autre.

A lire aussi

[L'accord migratoire entre l'Italie et l'Albanie validé par les députés italiens](#)

Cette externalisation des demandes d'asile hors UE est contraire au droit international. Selon le Haut-commissariat aux réfugiés des Nations unies (HCR), la responsabilité première de l'évaluation des demandes incombe à l'État de premier accueil, quel que soit le mode d'arrivée. Toute dérogation à ce principe, comme les transferts forcés vers un autre pays, viole le principe fondamental de non-refoulement énoncé dans la Convention de Genève.

Des mineurs dans des centres pour adultes

Avec ces structures, l'Italie compte réduire les arrivées de migrants sur son sol. Près de 158 000 migrants ont foulé la péninsule en 2023. Depuis son arrivée au pouvoir en octobre 2022, la Première ministre d'extrême droite Giorgia Meloni multiplie d'ailleurs les mesures durcissant les conditions d'accueil des migrants sur son sol.

En novembre 2023, [le Parlement a validé le décret Cutro 2](#), qui autorise notamment l'hébergement des mineurs de moins de 16 ans dans des centres pour adultes. Le texte rend également possible le dépassement des capacités des centres en cas de flux migratoires intenses : de 50% dans les structures pour mineurs et 100% dans ceux des adultes.



L'Ocean Viking de SOS Méditerranée a été immobilisé par Rome à deux reprises en deux mois, entre décembre 2023 et janvier 2024. Crédit : picture alliance

Depuis janvier 2023, le décret Piantedosi, lui, complique sérieusement le travail des ONG de sauvetage en mer Méditerranée. Données à l'appui, l'association de sauvetage SOS Humanity

révèle qu'au cours de l'année passée, [les navires de secours en Méditerranée ont perdu 374 jours à effectuer des longs trajets](#) pour rejoindre des ports de débarquement italiens au lieu de rester en mer pour porter assistance aux canots en détresse, comme le stipule désormais la loi italienne.

D'après l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), en 2023, au moins 3 100 migrants sont morts en Méditerranée, dont 2 476 sur la route migratoire de la Méditerranée centrale, qui mène à l'Italie.